

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON à partir de 18h25, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON à partir de 18h25), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU).

Absents : Iréna BARDINET, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON jusqu'à 18h25 et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Philippe CHABOT

OBJET : Lancement de l'étude de pré-programmation de l'îlot foncier Grand'Rue

Le Maire expose.

L'aménagement réalisé de la place de la Halle avec ses commerces et services va être prochainement complété avec la construction par Immobilière Atlantic Aménagement de 9 logements sociaux (à l'arrière de la place), la création d'une liaison douce vers la place de la Mairie et la réalisation d'une aire de jeux.

La demande de nouveaux locaux professionnels/commerciaux et la nécessité de créer de la disponibilité de locaux pour répondre aux demandes et la nécessité d'enrichir le parc locatif social obligent la commune à maîtriser les emprises foncières autour de la place de la Halle et en centre bourg.

Afin de répondre à ces objectifs, la commune s'intéresse à un îlot foncier bâti situé Grand'Rue (cf. Annexe 1), à proximité de la place de la Halle pour lequel une opportunité immobilière s'est récemment présentée sur deux parcelles bâties (cadastrées section AI n°403 et 404, respectivement sises au 73 Grand'Rue et 61 Grand'Rue). La gestion future de cet espace par la commune permettrait également d'optimiser le stationnement et conforter l'aménagement autour de la place de la Halle.

Une étude s'est donc naturellement engagée avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) au travers du partenariat conclu avec la commune depuis 2010 avec la signature et la reconduction d'une convention tripartite d'adhésion-projet « Cœur de bourg » associant également la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Une convention de veille foncière est en cours d'élaboration sur ce nouveau périmètre mais la passation d'une telle convention (et son évolution en convention de réalisation permettant l'acquisition du ou des fonciers) nécessite la réalisation d'une étude de pré-programmation urbaine. La commune s'est ainsi tournée vers la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un accompagnement au regard de l'accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de services d'accompagnement des communes dans la définition d'opérations d'aménagement à vocation d'habitat.

Cette étude viendra conforter l'EPFNA et la commune dans la réalisation de ce projet, et aussi, soutenir une éventuelle préemption.

Vu l'accord des parties sur les conditions et modalités d'étude des parcelles concernées,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le lancement de l'étude de pré-programmation urbaine par le bureau d'études Atelier Dérobert (13004 MARSEILLE) mandaté par la Communauté d'Agglomération du Niortais. Cette étude permettra d'aborder la mixité d'usage de cette emprise foncière : locaux professionnels et locaux d'habitation ;**
- **de l'autoriser à signer tout document afférent à cette étude.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 7 juillet 2023

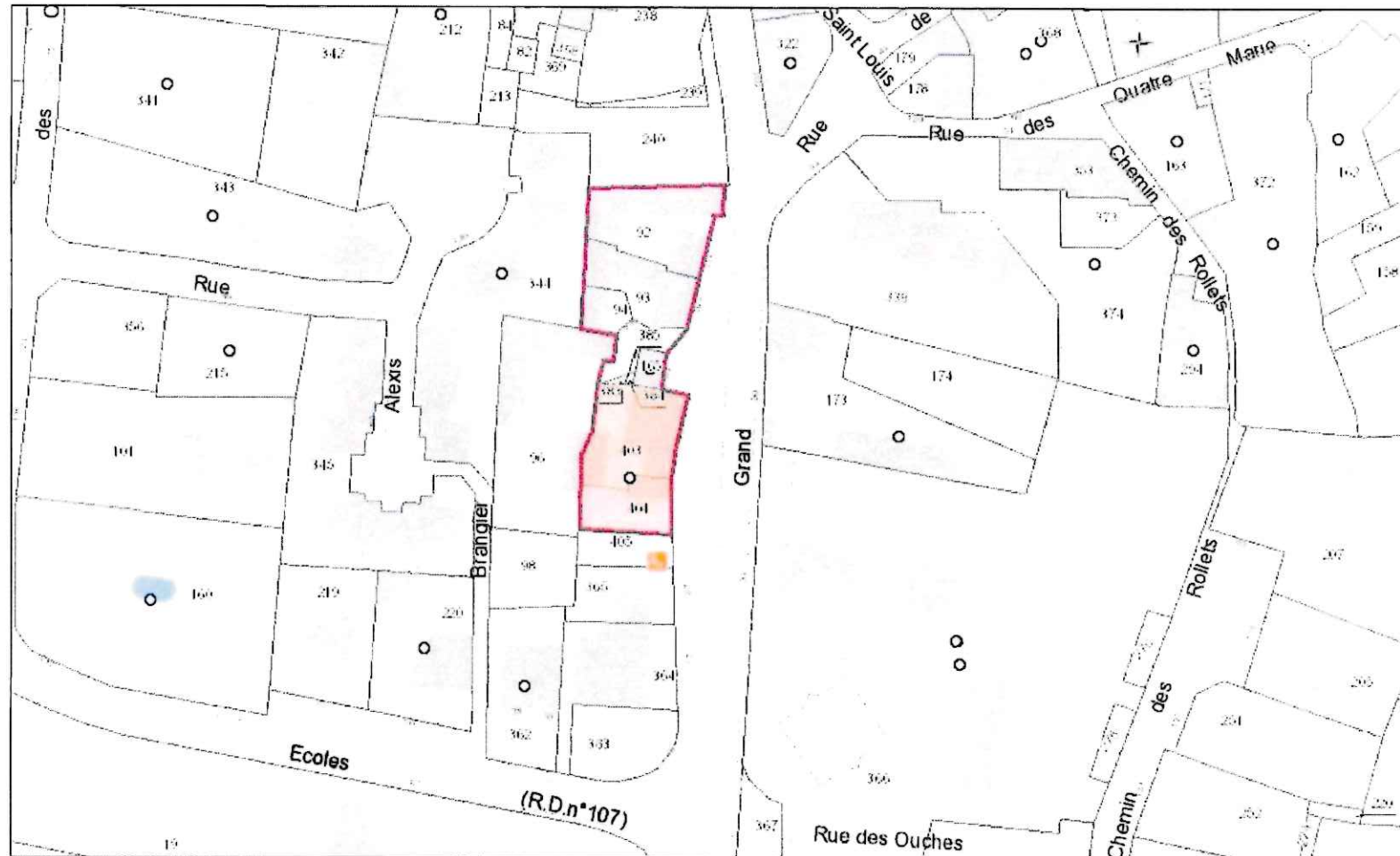
Le secrétaire de séance,
Philippe CHABOT

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 11 JUIL. 2023


Notifié ou publié le : 11 JUIL. 2023

Annexe 1 : Périmètre de la convention de veille foncière



 **Projet périmètre convention
veille foncière EPFNA**

1:1 000

 **Foncier mis en vente**